

notre groupe, je lui conseille d'être bien prudent à l'égard de toute mesure législative que l'honorable député de Nanaïmo approuve de tout cœur.

M. J. W. Monteith (Perth): Monsieur l'Orateur, tout à l'heure, mon chef a dit que nous ne retarderions pas les délibérations à l'étape de la deuxième lecture du bill et je ne me propose pas de le faire. Cependant, j'aimerais me reporter à une déclaration que le premier ministre a faite le 18 janvier, lorsqu'il a présenté la résolution visant l'établissement du Conseil des Arts du Canada. Ce jour-là, le premier ministre a rendu hommage à l'entreprise courageuse de Stratford, en Ontario. Il parlait évidemment du festival shakespeareien de Stratford. Vu que cette entreprise a incontestablement été la plus grande en son genre sur le continent nord-américain, j'estime que je devrais mentionner brièvement quelques-unes de ses réalisations.

Cette entreprise a été conçue par un citoyen de Stratford, M. Tom Patterson, qui est maintenant internationalement connu dans ce domaine. La maturation d'une telle idée, les efforts inlassables de conseils d'administration successifs, les contributions de particuliers et de sociétés commerciales ont permis au festival de Stratford d'atteindre une importance telle qu'il détient le premier rang parmi les autres entreprises semblables dans le monde.

La première représentation en 1953 a eu lieu sous la tente. Actuellement, on est en train de construire un nouveau théâtre permanent au coût d'un million et demi de dollars. Ce nouveau théâtre sera terminé à temps pour présenter les pièces de 1957.

J'ai des préjugés: je le sais et d'autres l'admettront, j'imagine; mais j'estime que c'est un genre d'entreprise auquel le Conseil des Arts du Canada pourrait bien songer à fournir de l'aide à l'avenir.

Quelques mots des résultats qu'a produits la coordination des efforts à Stratford en 1956. Ces réalisations me portent à croire que le Conseil des Arts du Canada peut grandement concourir au bien-être matériel du Canada et à notre unité nationale. Je souligne que l'un des principaux objectifs du festival est de devenir une entreprise nationale.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je suis désolé d'interrompre le député; mais je l'écoute depuis quelques minutes et il fait porter ses remarques sur une entreprise particulière qui, à mon avis, ne se rattache pas au bill. Oui, je suis désolé d'interrompre le très intéressant exposé du député, mais nous sommes saisis du principe dont s'inspire l'établissement du Conseil des Arts du Canada et je ne pense pas qu'un exposé du genre soit tout à fait régulier.

[M. McLeod.]

M. Monteith: Monsieur l'Orateur, j'espère que mes paroles donneront à penser que l'établissement du Conseil des Arts du Canada profitera à tout notre pays et fournira un apport valable à l'unité nationale. Je pense réellement ce que j'ai dit, et je ne vois rien à y ajouter. J'aimerais faire quelques brèves remarques supplémentaires. J'ai le sentiment que je suis sur la bonne voie et que mes observations sont en rapport étroit avec le principe du bill. Certains articles du bill visent le théâtre et l'aide à ce moyen d'expression artistique. Avec votre autorisation, monsieur l'Orateur, je vais vous expliquer exactement ce que je pense.

L'un des principaux objectifs du festival est de devenir une entreprise nationale. En 1956, il y est parvenu. Comme nous le savons tous, il y a deux grandes cultures au Canada, l'une qui prend racine dans la langue anglaise et l'autre dans la langue française. Il y a naturellement d'autres cultures dans notre pays, mais elles n'ont pas autant de force. L'une des pièces jouées à Stratford en 1956 était *Henry V*. Dans cette pièce figurent de nombreux personnages français. La compagnie de Stratford a été invitée à jouer au festival d'Edimbourg en Écosse et, tant pour respecter l'esprit de la pièce que pour donner à la compagnie un caractère plus représentatif qu'auparavant de tout le Canada, les personnages français de la pièce étaient interprétés par des acteurs canadiens-français. Par suite de cette distribution, le conflit franco-anglais de la pièce s'est trouvé exposé avec peut-être plus de signification que jamais auparavant. Le Canada est probablement le seul pays au monde qui puisse donner une telle interprétation de *Henry V*.

Cette entreprise était une véritable gageure, et les acteurs canadiens-français ont dû jouer des rôles difficiles en anglais. Remarquons que l'échec de cette pièce aurait nui à la réputation des acteurs canadiens-français, bien plus que celle de la fondation de Stratford. Les acteurs ont travaillé d'arrache-pied pour maîtriser, apprécier, et trouver agréable leur seconde langue sous sa forme shakespeareienne. Leur courage, leurs efforts, et leur sens artistique ont suscité le respect et l'admiration non seulement de la presse canadienne et de celle des États-Unis, mais aussi, ce qui est peut-être beaucoup plus appréciable, le respect et l'admiration des artistes de langue anglaise de leur troupe.

La fondation a également invité ces artistes de la province de Québec à donner aux Canadiens de langue anglaise un aperçu de la culture française en montant, pour le festival de l'an dernier, les trois farces de Molière qui leur avaient valu tant de succès à Paris l'été précédent. Ce ne sont pas les